



Arrêt brutal d'une prestation facturée depuis 2 ans chaque mois

Par **céline**, le 14/12/2011 à 14:07

Bonjour,

Je facture ma prestation en note d'honoraires en tant que pigiste-rédactrice pour un magazine depuis deux ans chaque deux mois, même travail, même montant. Et subitement le directeur du magazine qui me paie veut arrêter notre collaboration du jour au lendemain. Quel recours ai-je en tant que micro-entrepreneur d'une agence de conseil en communication. quels sont mes droits, mes indemnités, mes solutions?

Merci de votre réponse.

Par **alterego**, le 14/12/2011 à 14:23

Bonjour

Votre question laisse penser qu'il n'existe entre les deux entreprises aucun contrat de collaboration et consécutivement aucune clause de rupture. Vous ne disposez d'aucun recours.

Vous vous êtes installée auto-entrepreneur en conservant une mentalité de salariée. Un auto-entrepreneur est un chef d'entreprise. Il n'y a donc aucun lien de subordination.

Cordialement

Par **coco**, le **23/12/2011** à **00:22**

Bonjour,

En fait je pense que tu vas pouvoir obtenir gain de cause pour rupture brutale de relation commerciale établie (avec ou sans contrat), voilà un site qui explique tes droits:

http://www.avocat-fernandez.com/definition-de-la-rupture-brutale-de-relation-commerciale-etablie_ad13.html